



CC Val de Gray (Siren : 200036549)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Gray
Arrondissement	Vesoul
Département	Haute-Saône
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/2012
Date d'effet	01/01/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Alain BLINETTE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	10 rue Moïse Lévy
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	70100 GRAY
Téléphone	03 84 65 58 69
Fax	03 84 65 16 64
Courriel	contact@cc-valdegray.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	18 481
-----------------------------	--------

Densité moyenne 47,36

Périmètre

Nombre total de communes membres : 37

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
70	Ancier (217000181)	499
70	Apremont (217000249)	475
70	Arc-lès-Gray (217000264)	2 578
70	Attricourt (217000322)	37
70	Autrey-lès-Gray (217000413)	416
70	Auvet-et-la-Chapelotte (217000439)	256
70	Battrans (217000546)	227
70	Bouhans-et-Feurg (217000801)	294
70	Broye-les-Loups-et-Verfontaine (217001007)	109
70	Champtonnay (217001247)	87
70	Champvans (217001254)	213
70	Chargey-lès-Gray (217001320)	893
70	Cresancey (217001858)	201
70	Ecuelle (217002112)	86
70	Esmoulines (217002187)	153
70	Essertenne-et-Cecey (217002203)	417
70	Fahy-lès-Autrey (217002252)	116
70	Germigney (217002658)	176
70	Gray (217002799)	5 945
70	Gray-la-Ville (217002807)	1 018
70	Igny (217002898)	186
70	Le Tremblois (217005057)	191
70	Loeuilley (217003052)	112
70	Mantoche (217003318)	496
70	Nantilly (217003763)	512
70	Noiron (217003896)	53
70	Onay (217003946)	72
70	Oyrières (217004027)	422
70	Poyans (217004225)	142
70	Rigny (217004464)	618
70	Saint-Broing (217004613)	119
70	Sainte-Reine (217004712)	35
70	Saint-Loup-Nantouard (217004662)	105
70	Sauvigney-lès-Gray (217004795)	109
70	Vars (217005230)	199
70	Velesmes-Echevanne (217005289)	532
70	Velet (217005297)	382

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <p>- Autres énergies</p> <p><i>Compétence obligatoire : Délimitation, création et modifications de Zones de Développement Eolien</i></p>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)</p> <p><i>Compétence facultative : Protection et mise en valeur de l'environnement : - étude, construction, aménagement et entretien des réseaux et équipements nécessaires à l'alimentation en eau potable et gestion du service des eaux - eaux pluviales : avaloirs, réseaux et ouvrages s'y rattachant, en zone U ou pour des réseaux unitaires Il s'agit des réseaux installés en agglomération et hors busage.</i></p>
<p>- Assainissement collectif</p> <p><i>Compétence facultative : Protection et mise en valeur de l'environnement : étude, construction, réalisation, aménagement et entretien du réseau d'évacuation des eaux usées, et de tous les équipements et services touchant à l'assainissement collectif. Il s'agit des réseaux installés en agglomération et hors busage</i></p>
<p>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p><i>Compétence obligatoire : élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés par le biais du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)</i></p>
<p>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p><i>Compétence obligatoire : Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés par le biais du SICTOM</i></p>
<p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Compétences optionnelles : protection et mise en valeur de l'environnement - information et sensibilisation aux questions de l'environnement et du tri sélectif - réflexion et action pour le développement des énergies renouvelables - mise en cohérence et en relation des différents réseaux et schéma d'eau et d'assainissement - collecte et traitement des ordures ménagères - gestion des déchets verts</i> <i>Compétences obligatoires : actions visant à la préservation ou l'amélioration des cours d'eau du territoire dans le cadre des contrats de rivières, par délégation auprès des syndicats compétents - élaboration pour le compte des communes, des schémas directeurs et des schémas de secteur, des contrats locaux de développement et d'aménagement rural, des projets de développement.</i></p>
<p>Sanitaires et social</p> <p>- Action sociale</p> <p><i>Compétence optionnelle : Dans les conditions définies par la convention, la communauté de communes conduira les actions visant à améliorer l'accompagnement du vieillissement et du cadre de vie pour la population : - création d'un transport à la demande pour les personnes - adhésion au Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) - mise en place et suivi d'actions dans le cadre du contrat "enfant-jeunesse" - réhabilitation, création et gestion des équipements sportifs, socio-culturels et de loisirs d'intérêt communautaire La communauté de communes, dans le cadre de l'action sociale, sera signataire à ce titre de contrats et/ou de conventions dans ce domaine avec les partenaires. Sont réputées d'intérêt communautaire, toutes les opérations de développement local intéressant l'ensemble du territoire communautaire. Les communes extérieures, regroupées ou non, pourront être associées à ces programmes dans le cadre d'une convention à passer avec la communauté</i></p>
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique</p> <p><i>Compétence obligatoire : - aménagement, gestion et entretien de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques d'intérêt communautaire</i></p>
<p>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire</p> <p><i>Compétence obligatoire : - aménagement, gestion et entretien de zones d'activités portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire</i></p>

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Compétence obligatoire : - actions de développement économique - aide à la création ou à la transmission d'entreprises - création de pépinières d'entreprises et de commerces, de bâtiments-relais ou de bâtiments en location-vente - accompagnement des évolutions collectives concernant les secteurs du commerce, des services et de l'artisanat en favorisant la création, le maintien, la modernisation ou la transmission des entreprises afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité - étude, création et gestion d'équipement d'intérêt communautaire nécessaires à toute implantation artisanale, industrielle, commerciale, tertiaire ou touristique sur les sites demandés : création de zones d'activités, construction ou aménagement de bâtiments pour permettre l'implantation d'activités nouvelles ou le développement d'entreprises existantes - conduites d'actions : visant au maintien et à la redynamisation des services de santé et de proximité en milieu rural

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

*Compétences facultatives : - construction, aménagement, entretien et gestion de bâtiments mis à disposition des Haras Nationaux pour une station de monte - construction, aménagement, entretien et gestion d'une salle polyvalente d'activités communautaires : * dans le périmètre des communes de la communauté de communes, y compris les études préalables sur plusieurs sites pour choisir la situation la plus adaptée à cette réalisation*

- Activités culturelles ou socioculturelles

*Compétences facultatives : - participation à la gestion de l'Ecole Départementale de Musique par le biais d'un Syndicat Mixte - activités cinématographiques : * construction, aménagement, entretien et gestion de cinéma * participation au financement des tickets "Jeunes" - animation de manifestations dans les domaines sportifs et culturels ainsi que l'animation commerciale des rues : * dès lors que celles-ci concernent au moins deux communes de la communauté de communes*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Compétence obligatoire : réalisation, mise en oeuvre et révision d'un SCOT

- Schéma de secteur

Compétence obligatoire : réalisation, mise en oeuvre d'un schéma de secteur en lien avec l'élaboration et la gestion des documents d'urbanisme, en particulier le plan d'occupation des sols (POS) ou plan local d'urbanisme (PLU), la carte communale, le droit de préemption urbain sur les zones U et NA du POS ou PLU sur l'ensemble du territoire des communes composant la communauté de communes Elaboration pour le compte des communes, des schémas directeurs et des schémas de secteur, des contrats locaux de développement et d'aménagement rural, des projets de développement : contrat Appui + - schéma ZA - schéma d'aménagement du bassin de vie de la communauté - adhésion et soutien à la politique du pays - initiative, élaboration et révision du SCOT, délimitation, création et modification de zone de développement éolien. Elle conduira pour cela les études nécessaires au montage de ces programmes et sera maître d'ouvrage.

- Plans locaux d'urbanisme

Compétence obligatoire

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Compétence obligatoire : réalisation, entretien et gestion des zones d'aménagement concerté qui concernent les zones d'activités d'intérêt communautaire

- Constitution de réserves foncières

Compétence obligatoire : constitution de réserves foncières à vocation économique et/ou touristique par l'acquisition de terrain et/ou friches (agro-industrielles) Aménagement de l'espace communautaire: aménagement rural : constitution de réserves foncières

Développement touristique

- Tourisme

Compétences facultatives : les équipements, les services et les personnels seront transférés à la CC ou mis à disposition pour exercer en lieu et place des communes, les activités liées au tourisme, tels que : l'Office de Tourisme, pavillon d'accueil, installations de tourisme fluvial, la plage, le camping et le bassin nautique de plein air, ainsi que leur développement.

Logement et habitat

- Politique du logement non social

Compétence optionnelle : politique du logement et du cadre de vie : aide au fonctionnement d'associations locales portant un projet d'animation ayant un impact sur la communauté *Compétence obligatoire : politique du logement d'intérêt communautaire : réflexions portant sur l'habitat de l'ensemble de la communauté de communes visant au maintien de la population locale, à la cohérence en matière de répartition du logement, social ou non, sur le territoire*

- Politique du logement social

Compétences obligatoires : création de logements en partenariat avec les organismes d'HLM - réalisation, aménagement et ventes de zones d'habitation (lotissements) - représentation des communes au sein de la conférence intercommunale du logement - aménagement, entretien et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage - politique du logement d'intérêt communautaire : réflexions portant sur l'habitat de l'ensemble de la communauté de communes visant au maintien de la population locale, à la cohérence en matière de répartition du logement, social ou non, sur le territoire

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

Compétences obligatoires : politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par de opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Compétences optionnelles : élaboration et mise en place des programmes d'amélioration de l'habitat (OPAH) en partenariat avec les communautés voisines

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

*Compétence obligatoire : Aménagement numérique en très haut débit du territoire : * soit par une gestion en régie directe * et/ou par le biais de l'adhésion à une structure externe (syndicat mixte) * ou toute autre organisation qui pourrait s'y substituer. Compétence définie comme suit : ? L'établissement, par réalisation, acquisition ou location, sur le territoire du département de la Haute-Saône et les espaces riverains, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques très haut débit de dimension départementale, sans interférer dans la mise en œuvre des réseaux de communications électroniques établis par des membres pour leurs besoins propres (sauf à leur demande expresse) ; ? La réalisation d'opérations de montée en débit dans une perspective à terme de couverture THD ; ? L'établissement, par réalisation, acquisition ou location, sur le territoire du département de la Haute-Saône et les espaces riverains, d'infrastructures et réseaux de téléphonie mobile permettant l'accès des utilisateurs aux technologies Internet ; ? L'acquisition des droits d'usage nécessaires auprès des autorités compétentes ; ? La gestion, l'exploitation et la maintenance des infrastructures et des réseaux ; ? L'organisation et la mise en œuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ces infrastructures et réseaux ; ? L'activité « d'opérateur d'opérateurs » en mettant à la disposition des opérateurs de service la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ; ? L'offre de services de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants ; ? La commercialisation des infrastructures et des réseaux auprès d'autres opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants ; ? Le cas échéant, en cas d'insuffisance d'initiatives privées, la fourniture de services de communications électroniques à l'utilisateur final ; ? Toute réalisation d'études intéressant son objet. Compétence facultative : Préparation et accompagnement de NTIC : sur le périmètre communautaire, avec une gestion durable, globale et cohérente des moyens humains et matériels nécessaires, tant en fonctionnement qu'en investissement*

- Autres

Compétence facultative : - protection animale - défense incendie : compétences techniques et financières, les maires des communes restent légalement responsables de l'état des installations

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
70	Syndicat Mixte "HAUTE-SAONE NUMERIQUE" (200044527)	SM ouvert	203 396
70	SYNDICAT DES EAUX DE VELESMES (257000505)	SM fermé	1 004
70	SYNDICAT DES EAUX DE LA POISSENOTTE (257000588)	SM fermé	303
70	Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Graylois (200050318)	SM fermé	39 697
70	SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE, DE DANSE ET DE THEATRE DE LA HAUTE SAONE (257002584)	SM ouvert	73 519
21	SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VINGEANNE (252107776)	SM fermé	23 398

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)